



CTL

**COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
du 20 juin et 4 juillet 2019**

Compte-rendu



02 40 20 76 56

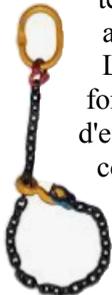
e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

POURQUOI FO A BOYCOTTÉ CE CTL ?

Lors des deux derniers CTL (avril et mai), l'intersyndicale à 4¹ avait interrogé la directrice sur le projet de géographie revisitée.

Sans réponse de sa part, puisqu'elle a fait partie des directeurs qui ont écouté la « voix de leur maître », l'intersyndicale à 4 avait quitté la séance.

Cette fois le projet destructeur de la Loire-Atlantique était connu. Rappelons que les consignes de Bercy étaient de sortir tous les projets² « en même temps », une fois la campagne IR et les élections européennes passées. Et si possible le même jour pour les encadrants et les représentants des Personnels. Un truc de dingue que la DRFiP44 n'avait pas réussi à accomplir, la technologie ayant fait des siennes (réunion en audio vision).



La seule inconnue, élément pourtant fondamental, reste le volume des suppressions d'emplois. Or la directrice a refusé d'en communiquer ne serait-ce qu'une « fourchette », lors des réunions de propagande interne devant les agents du département.

Alors y retourner pour lire une motion même la plus musclée qui soit, **FO** a dit non !

FO refuse de négocier la longueur de la chaîne avec laquelle Bercy va étrangler les services.

**Les points qui ont été « abordés »
lors de ce CTL**

LE NOUVEAU RÉSEAU (DIT) DE « PROXIMITÉ »

C'est le titre donné par la DRFiP44 sur le sujet visant à bavarder sur l'application de la géographie revisitée dans le 44.

Bavarder oui et non pas débattre car les marges de manœuvres sont bien trop maigres (voir l'encart).

Dans la feuille de route ([voir sur notre site](#)) que les directeurs locaux doivent suivre à la lettre, les marges de « négociation » sont :

- ✗ le lieu d'implantation des services et de leurs antennes pérennes (en nombre constant par rapport à la carte d'entrée en négociation);
- ✗ le lieu d'implantation des points d'accueils de proximité mutualisés, et leur nature (permanence en mairie, présence ponctuelle en maison France - services, permanences physiques ou visio), voire le nombre (il est possible de proposer plus d'accueils de proximité) ainsi que les jours ou créneaux de présence d'un agent de la DGFIP ;
- ✗ le lieu d'implantation du conseiller aux élus et l'augmentation de leur nombre, pourvu qu'ils restent implantés dans les territoires et non au chef-lieu du département.
- ✗ le cadencement des opérations entre 2020 et 2022.

Les points qui devront être validés avec la centrale sont les suivants :

- ◆ l'éventuelle création d'antennes pérennes supplémentaires,
- ◆ l'implantation de services de métropoles,
- ◆ le décalage d'opérations après 2022
- ◆ l'ajustement du nombre de structures (sans remettre en cause l'équilibre du projet).

Concernant la possibilité d'accueil de services de métropoles, il conviendra de recueillir les propositions locales (sans pour autant susciter des demandes); le choix des implantations ne pourra néanmoins se faire qu'une fois que nous aurons une vision d'ensemble des propositions locales et des opportunités immobilières proposées par les élus le cas échéant. La question du quantum de suppressions d'emplois n'est pas dans le champ de la négociation locale. Elle relève d'arbitrages dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens et de la préparation du PLF. De la même manière, la question du financement des MSAP et maisons France service relève du national même si vous pouvez proposer au niveau local la mise à disposition de locaux.



1 Solidaires, CGT, CFDT et **FO**

2 Sauf Ile-de-France, DOM-Tom et Corse

Négociation (définition de négociation (Larousse))

Action de négocier, de discuter les affaires communes entre des parties en vue d'un accord.

Discussions, pourparlers entre des personnes, des partenaires sociaux, des représentants qualifiés d'États menés en vue d'aboutir à un accord sur les problèmes posés.

C'est donc bien à dessein que le Ministère et la DGFIP utilisent ce mot inadapté! Ici, seules quelques miettes sont négociables, juste histoire de faire croire qu'il y a eu un semblant de dialogue social !



Quant à avoir le toupet de parler de proximité, là c'est du grandiose ! Certes sur le papier, ça peut faire illusion mais dans la réalité, on ne peut pas prétendre que tenir une petite dizaine de demi-journées de permanence par an relève de la proximité (ex : Derval donné par la DRFiP lors des réunions) !

Pas plus quand il s'agit d'un agent en MSAP ou MFS qui n'aura pas la technicité « DGFIP » et qui se contentera d'aiguiller les contribuables sur internet !

Un exemple avec la carte de « proximité » des services des impôts des particuliers : les secteurs de St-Nazaire, Pornic et Chateaubriant sont parlants en matière de proximité...

Hypothèse nouveau réseau de proximité
Services des Impôts des Particuliers

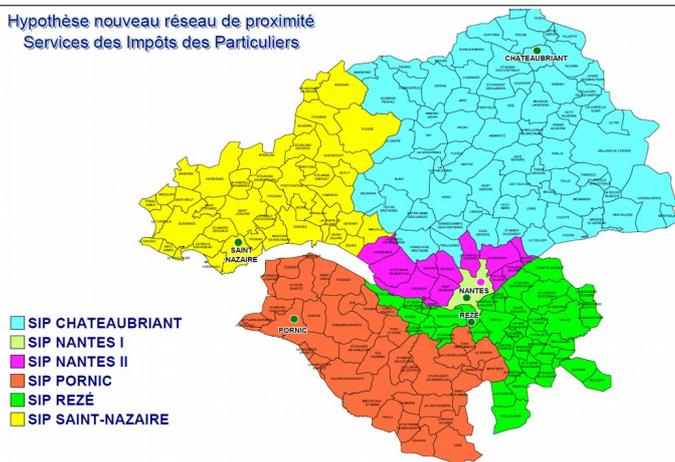


TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE

Oui sociale et non pas sanitaire comme l'a écrit la DRFiP44 dans les documents de travail ! un lapsus tout ce qu'il y a de plus révélateur probablement!



A quoi sert le TBVS ?

Sur Ulysse, il est spécifié que :

« Le tableau de bord de veille sociale (TBVS) vise à favoriser le dialogue social pour définir, à partir d'un constat commun, des objectifs d'amélioration des conditions de vie, de la santé et de la sécurité des agents.

Il répond à la nécessité de repérer et d'évaluer les situations présentant des risques professionnels, et de suivre périodiquement leur évolution à partir d'indicateurs prédéfinis qui s'articulent autour du fonctionnement de la DGFIP, de la santé et de la sécurité des agents. »

Si le concept de départ était intéressant; il n'en est plus rien aujourd'hui. D'abord parce que la DRFiP44 a réduit la voilure dans la documentation communiquée avant les instances. Précédemment, une fiche par site était adressée aux élus en CTL, ce qui nous permettait d'avoir une vision site par site (nombre d'heures écrites, nombre de jours de maladie, nombre de demandes de mutation, ..). Or la volonté de travailler pour réduire les risques-psycho sociaux (RPS) et s'emparer des signaux faibles n'est pas une priorité pour la directrice (même si les préventeurs tentent eux, toujours d'y remédier).

Rappelez-vous il n'y pas si longtemps, tout un travail avait été fait pour tenter collectivement, de réduire les RPS à la DRFiP44... mais ça c'était avant (et avec le précédent directeur) !

Aujourd'hui les RPS sont balayés d'un revers de main dans le 44. Espérons que personne n'aura à s'en mordre les doigts ...Car des RPS, si l'ensemble des agents ne se mobilisent pas à compter de septembre, il va en pleuvoir !

TBVS : tableau récapitulatif de 2015 à 2019

Année	Nombre agents	Nombre d'agents en COM (3 mois +CLM+CLD)	Nbre de congés de maladie ≤5 jours	Nombre de jours dans CET	Nombre d'écrêtements /an	Nombre de jours écrités	Volume horaire écrité	Nb de fiches de prévention RPS	taux de couverture des effectifs	Taux de rotation des agents	Ddes mutations locales	Nb agents (hors cadre) sans format ^o continue	Nb emplois non pourvus TAGERFIP
2015	1 649	66	1094	5 108,50	1 409	673	5187	27	88,90%	15,72%	7,74%	30,13%	29
2016	1 643	73	1240	4 785,50	1 467	718	5533	17	88,25%	16,04%	8,31%	36,65%	24
2017	1 631	68	1241	5 403,00	1 358	640	4931	18	88,23%	21,18%	11,70%	20,27%	16
2018	1 589	140	781	5 032,50	1 472	643	4958	13	92,38%	15,76%	6,96%	28,02%	105

Les élus FO DGFIP 44 : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT -

FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)